

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**ILE DE LA REUNION
INTERREG III B - OCÉAN INDIEN**



**RAPPORT ANNUEL 2005
D'EXECUTION DU
DOCUP 2001 2006**

PREFECTURE DE LA REUNION - REGION REUNION - DEPARTEMENT DE LA REUNION



SOMMAIRE

1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention	4
2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2005.....	13
2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2005.....	13
2.1.1 Comités de programmation tenus en 2005.....	13
2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2005.....	14
2.2 Avancement des axes et mesures	15
3. Exécution financière.....	22
4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2005	24
4.1 Actions de suivi et d'évaluation	24
4.2 Actions de contrôle financier	24
4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés.....	25
4.4 Utilisation de l'assistance technique.....	25
4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention	25
5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2005.....	26
6. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales	27



Rapport annuel d'exécution 2005

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté « *dans les 6 mois suivant la fin de chaque années civile entière de mise en œuvre* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux évènements ayant une incidence sur le programme ainsi qu'une situation de son état d'avancement.

L'année 2005 est la deuxième année complète de programmation. Ainsi au 31 décembre 2005, ce sont plus de 78 dossiers qui ont été engagés depuis le lancement du programme, pour un montant de plus de 4 millions d'Euros.

Le dernier semestre de l'année 2005 a été marqué par les travaux d'actualisation de l'évaluation. Les principaux résultats ont été présentés au CNS du mois de novembre 2005.



1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La loi relative aux libertés et responsabilités locales

La loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a été publiée au Journal Officiel du 17 Août 2004.

Elle parachève le dispositif constitutionnel et législatif engagé avec la réforme constitutionnelle du 28 Mars 2003 et prolongé par les lois organiques relatives au référendum local, à l'expérimentation et à l'autonomie financière des collectivités locales.

L'élargissement des responsabilités des collectivités territoriales concerne principalement les champs suivants :

- développement économique, tourisme et formation professionnelle ;
- équipements ;
- solidarité et santé ;
- logement social et construction ;
- éducation ;
- culture.

Sur le plan des modalités, les nouvelles responsabilités confiées aux collectivités ne font pas systématiquement l'objet de transferts de compétences « classiques » mais reposent également sur des mécanismes nouveaux tels que l'expérimentation, le transfert de compétence à la demande des collectivités ou encore la délégation de compétences.

Au plan local, l'année 2005 a constitué la première année de mise en œuvre partielle de ces dispositions législatives qui n'ont pas eu d'incidence particulière en 2005 sur la mise en œuvre du Programme INTERREG.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM)

Les mesures contenues dans la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer et la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (LPOM) ont été maintenues en 2005.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allégement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes, dans le commerce et l'artisanat ;



- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.

Au delà de ces dispositifs, l'année 2005 a aussi vu la poursuite du dispositif de congé - solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans ainsi que la poursuite du fonds de promotion des échanges, outil au service de la coopération régionale dans le domaine éducatif, culturel et sportif.

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômés) ;
- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprise) ;
- des mesures de soutien au coût de l'éloignement pour le transport aérien entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif partiel d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LOPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003 avec une pleine mise en œuvre en 2005 malgré des lenteurs au niveau des agréments délivrés au niveau central.

S'agissant des demandes d'agrément traités par la Direction des Services Fiscaux de la Réunion en 2005, l'instruction a concerné globalement 81 projets dont 50 ont reçu un agrément.

Ces projets concernent majoritairement les secteurs des transports et de l'industrie et correspondent à environ 160 emplois générés suite à l'agrément.



1.3 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à La Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an afin de proposer de nouvelles modalités à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur de la poursuite de ce régime pour une durée de 10 ans avec des marges d'adaptation plus limitées.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2005.

1.4 Un environnement de gestion plus stabilisé

L'année 2005 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de simplification en matière de gestion des fonds structurels tant au niveau communautaire que national.

Cette volonté s'est poursuivie à tous les niveaux : par exemple, au niveau communautaire, par la mise en œuvre de la Communication de la Commission C(2003) 1255 sur la simplification, la clarification, la coordination et la flexibilité de la gestion des politiques structurelles 2000-2006.

1.5 Des résultats encourageants sur le plan des demandeurs d'emploi

Au 31 Décembre 2005, le bilan de la situation de l'emploi établi sur la base des données ANPE, présentait quelques signes encourageants pour la Réunion :

CATEGORIES	EVOLUTION 2005/2004	Pour mémoire EVOLUTION 2004/2003
Demandeurs d'emplois fin de mois (dont femmes)	- 5,3% (-2,9%)	- 6% (-5,1%)
Jeunes de moins de 25 ans	- 5,3%	- 2% (-2,8%)
Demandeurs d'emploi de longue durée	- 6%	- 12,1%

Les dossiers harmonisés (définition BIT) témoignent également d'une légère diminution du nombre de chômeurs qui place néanmoins La Réunion comme la région européenne où le taux de chômage est le plus élevé.



1.6 Données statistiques significatives

Données de base communes :

Indicateur	Mesure	Référence
Population active (au sens BIT) :	305 762	2004
Hommes	174 030	
Femmes	131 732	
Taux de chômage (au sens BIT) :	33,5%	2004
Hommes	31,8%	
Femmes	35,8%	
Moins de 25 ans	56,4%	
Hommes	55,1%	
Femmes	58,1%	
PIB régional par habitant	13 291 euros	2002
Solde migratoire	1 800 personnes	moy. 1990 1999
Accroissement naturel	10 600 personnes	2004
Taux d'accroissement population	1,49%	2004
Source :	TER 2005/2006	

Indicateurs de situation du DOCUP 2000-2006

Principaux indicateurs démographiques

		Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Taux accroissement de la population	TCAM en%	1,8% par an	1990-1999	1,6% par an	1999-2004 (INSEE)

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

	Base DOCUP (Données 1997)				Rapport annuel 2005 (Estimation INSEE au 1/1/2005*)			
	Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total	%
0-19 ans	134 120	131 247	265 367	39%	141 005	135 969	276 974	36%
20-29 ans	57 294	59 146	116 440	17%	56 208	57 398	113 606	15%
30-39 ans	53 105	56 315	109 420	16%	58 287	62 310	120 597	16%
40-49 ans	39 266	41 466	80 732	12%	52 078	54 179	106 257	14%
50-59 ans	24 083	26 495	50 578	7%	33 178	34 123	67 301	9%
> = 60 ans	27 007	35 536	62 543	9%	34 120	44 349	78 469	10%
Total	334 875	350 205	685 080	100%	374 876	388 328	763 204	100%

* Estimation basée à la fois sur la population au RP 99 et les données d'état civil (naissances, décès) des années 1999 à 2004 avec l'hypothèse d'un prolongement pour les années 1999 à 2004 du comportement migratoire annuel moyen constaté sur la période 1990-1999.

Sur la période 1999-2004, le rythme de croissance de la population s'est ralenti légèrement, il reste toutefois environ trois fois plus rapide qu'en métropole sous l'effet d'un excédent naturel élevé et d'un solde migratoire positif.



Principaux indicateurs économiques

		Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
PIB par habitant	Euros courants	9 803	1995	13 291	2002
FBCF	MEur courants	1 098	1995	1 830	2002
	% du PIB (8 641 M [€])	17%	1995	18%	2002
Performance économique	PIB/(Cf+FBCF)	77,2%	1995	79%	2002
Production électrique*	Millions de Kwh	865,3	1998	2 078	2003
Trafic passagers aéroportuaire	Total	1 463 549	1998	1 681 061	2004
	Arrivées	677 487		841 162	INSEE
	Départs	674 651		839 899	
	Transit	111 411		10 253	
Trafic passagers portuaire	Croisières		1998	10 006	2004
	Inter îles	28 985	(départ)	29 041	INSEE
Fret aérien	Tonnes	22 330	1998	28 337	2003
	Arrivées	15 060		20 237	INSEE
	Départs	7 270		8 100	
Fret portuaire	Milliers de tonnes	3 065,2	1998	3 891	2004
	Quantités débarq.	2 597,3		3 304	INSEE
	Quantités embarq.	467,9		586	

production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 2002, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 13 291 euros soit une progression de 15% par rapport à 1999 (et 36% par rapport à 1995) : il représente 53% de son équivalent au niveau national (à peine plus qu'en 1993 malgré un léger rattrapage sur 2000-2002). Le PIB a sensiblement accéléré en 2002 (+ 6,5% en valeur par rapport à 2001) toujours soutenu par la consommation qui contribue pour 7,4 points à son évolution. Après 4 années de forte croissance, l'investissement a peu progressé en 2002 contribuant pour 0.4 points à cette évolution.

La production électrique livrée au réseau pour 2003 est de 2 079 GWh. L'énergie hydraulique (30%) et l'exploitation de la bagasse dans les centrales thermiques (14%) assurent 44% de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le reste de la production est assurée par l'exploitation d'énergies fossiles importées : fuel lourd et gazole (27%) et charbon (29%) (source TER 2005-2006).

Le trafic passagers croît de 8,3% en 2004 après une stagnation constatée sur les trois années précédentes. La liaison avec Paris représente 58% des mouvements de passagers et les mouvements avec les pays de la zone sont en augmentation assez nette avec Madagascar, Mayotte et l'Afrique du Sud.

Le fret aérien, pour sa part croît de nouveau en 2004 (+12%) après une diminution en 2003, cette reprise se retrouvant également au niveau des exportations.

Le fret portuaire s'est accru de 13% en 2004, sous l'impulsion des produits pétroliers, du clincker et des exportations (hors sucre qui reste stable).



Principaux indicateurs Emploi

		Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
Indicateur	Mesure	Situation	Année de référence	Situation	Année de référence
Population active	Total	268 431	1998	305 762	2004
	Hommes	152 656		174 030	(TER)
	%	57%		57%	
	Femmes	115 775		131 732	
	%	43%		43%	
Pop. active occupée	Total	167 262	1998	203 284	2004
	Hommes	98 824		118 703	(TER)
	%	59%		58%	
	Femmes	68 438		84 581	
	%	41%		42%	
Pop. active chômage	Total	101 169	1998	102 478	2004
	Hommes	53 832		55 327	(TER)
	%	53%		54%	
	Femmes	47 337		47 151	
	%	47%		46%	
Pop. active occupée secteur marchand	Total	105 020	1998	X	
	% pop active occupée	63%			
Pop. active occupée secteur non marchand	Total	62 242	1998	X	
	% pop act occupée	37%			
Emplois créés Dont femmes	Total	1 470	1997-98	X	
	Total	838			
	% total empl créés	57%			
Demand. emplois en fin de mois (cat 1)	Total	97 663	août-99	62 821	12/2005
	Hommes	53 499		36 176	DTEFP
	%	55%		58%	SEPES
	Femmes	44 164		26 645	
	%	45%		42%	
Demand. emplois longue durée	Total	45 585	août-99	23 094	12/2005
	%	47%		36,8%	DTEFP
	Hommes	25 590		14 072	SEPES
	% tot hom.	48%		61%	
	Femmes	19 995		9 022	
	% tot fem.	45%		39%	
Demand. emplois - de 25 ans	Total	21 303	août-99	14 767	12/2005
	%	22%		23,5%	DTEFP

La population active s'accroît : en moyenne annuelle sur la période 1990-1999, environ 7250 personnes supplémentaires sont arrivées chaque année sur le marché du travail. Depuis 2001, l'accroissement de la population active est moindre et le taux d'activité des femmes, qui avait atteint 47% en 2001 et 2002 a baissé de 2 points en 2 ans.



La diminution des DEFM de catégorie 1 (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) se poursuit : cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.

Principaux indicateurs Environnement

		Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
Indicateurs	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Superficie protégée (classification UICN)	% superficie totale	7%	1997	12,3%	12/05 (DIREN)
Consommation d'électricité	kwh par hab.	1 910	1997	2 446	2004 (EDF)
Déchets ménagers (yc collecte sélective en 2002)	Kg par habitant	290	1997	332	2002 (TER)

La consommation d'électricité par habitant progresse de 7 à 8% : elle est à rapprocher du taux d'équipement des ménages en biens durables et à la demande croissante des abonnements électriques.

Plus de 290 000 tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2002, soit 40 000 tonnes de plus par rapport au dernier bilan effectué en 2000. Le changement des habitudes de consommation et des modes de vie explique cette forte augmentation, de 8% par an, alors que la population ne s'accroît que de 1,7%.

La collecte sélective a progressivement été mise en place : fin 2005 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne toute la population de l'île (hors Mafate) contre 85% en 2002.

Principaux indicateurs Enseignement Formation

		Base DOCUP		Rapport annuel 2005	
Indicateur	Mesure	Situation	Référence	Situation	Référence
Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux	Niveau VI	2,4%	1998	12,80% (Pour les 2 niveaux)	2003* (Rectorat)
	Niveau Vbis	15,1%			
	Niveau V	30,3%			
	Niveau IV	52,2%		30,7%	
		56,7%		56,7%	
Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans	%	21%	98-99 (98-99/97)	25%	04-05
Demandeurs emploi en formation/demandeurs emplois	%				
Stages de formation - formations adultes* - formations alternées jeunes* - apprentis	Nombre		1998		2002 carif oref carif oref TER 2005/6
		4 248		10 218	
		6 869		3 705	
		3 190		3 909	
Illettrisme (% pop 16 – 66 ans)	%	12%	1996	X	



Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes : SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illettrisme
pour les formations alternées des jeunes : Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 4% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2004/2005 (15 359) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2004/2005 est en croissance par rapport à la session précédente pour l'ensemble des niveaux et spécialités de formation concernés. Il est à noter l'apparition de la première promotion d'apprentis au niveau II ce qui atteste de l'élévation des niveaux de qualification dans cette filière.

Les filles ne représentent que 27% des effectifs, toutefois leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais 63% des personnes préparant un diplôme de niveau II et III.

1.7 – Évolution de la réflexion sur l'établissement d'une Zone de Complémentarité Économique

En juin 2005, les services de la Commission Européenne ont organisé un séminaire pour faire un point d'information sur le déroulement des négociations pour la mise en place des Accords de Partenariat Économiques. Cela a été l'occasion d'échanges fructueux entre les Etats membres, les délégations des RUP et les directions générales concernées par les négociations.

Ce séminaire a fait apparaître la nécessité pour les RUP de définir une stratégie dans le cadre de ces négociations. Une forte demande de cohérence a été exprimée auprès de la Commission dans son traitement des RUP, ainsi qu'une association et une plus grande information en amont et en aval des négociations. Enfin, il est nécessaire de répondre à la demande de la Commission sur la définition sur les plans offensifs et définitifs des intérêts de chaque région au regard des zones concernés.

Afin de répondre aux attentes de la Commission, les socioprofessionnels ont décidé de recourir à l'expertise d'un cabinet indépendant. Ainsi, une étude cofinancée par le programme INTERREG III B a été lancée pour répondre aux demandes de la Commission quant à l'impact de futurs APE, entre l'Union Européenne et l'AFOA d'une part, la SADC d'autre part. Un comité de pilotage associant les acteurs publics et privés suit le déroulement de cette analyse dont les résultats sont attendus avant la fin du premier trimestre 2006.

1.8 Evolutions des différents dispositifs soutenant la coopération régionale

1.8.1 Fonds de Coopération Régionale.

La loi n°2000-1207 du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer a créée pour La Réunion un fonds de coopération régionale (FCR) afin de faciliter l'insertion du territoire dans sa zone géographique. A partir d'appels à projets bi annuels, les dossiers sont sélectionnés et présentés devant un comité de gestion, présidé par le représentant de l'Etat et regroupant des représentants du conseil régional et du conseil général, qui se prononce à la majorité.

Pour l'année 2005, 38 projets ont été agréés pour un montant total de **694 247 €**, à comparer au 384 877 € engagé au cours de l'année précédente.



Le comité de programmation s'est réuni à deux reprises. Au cours de ces réunions, 64 projets ont été présentés, mais seulement 38 ont été acceptés. Pour 10 % d'entre eux, il s'agissait de projets à vocation économique, représentant un montant de 181 459 € de dépenses. Par ailleurs, les projets culturels ou d'éducation / formation ont mobilisé 59 % de l'enveloppe financière, soit un montant de 411 374 € pour 29 dossiers engagés. Les principaux pays partenaires restent les îles de l'Océan Indien.

1.8.2 Mesure 11-10 (E4) du DOCUP « objectif 1 »

Au cours de l'année 2005, aucun dossier n'a été programmé au titre de la mesure 11.10 du DOCUP. Par ailleurs, suite à la révision à mi-parcours le montant FEDER budgétisé sur cette ligne est passé de 4,35 M€ à 0,79 M€.

La faible mobilisation de cette mesure semble trouver une explication par la montée en puissance d'autres dispositifs financiers comme le programme INTERREG III B ou encore le Fonds de Coopération Régional.

1.8.3 Interventions du Conseil Régional et du Conseil Général

La Région et le Département financent également des actions de coopération régionale sur leurs fonds propres, représentant un budget annuel d'environ **2 M€ pour le 1^{er} et 1 M€ pour le 2nd**.

Ces deux acteurs locaux développent en effet, depuis quelques années, des relations bilatérales directes avec les Etats voisins, en dehors de leur participation à la Commission de l'Océan Indien ou à d'autres ensembles régionaux (COMESA et IOR en particulier).

On peut citer, à titre d'exemple, l'accord cadre tripartite signé en février 2003 entre le gouvernement des Seychelles, le Conseil Régional et le Conseil Général, en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat..

Cet accord prévoit la mise en œuvre d'un plan de coopération pluriannuel dans des secteurs aussi variés que la culture, le développement économique ou encore l'agriculture (...). Il convient de noter à cet égard, que les actions mises en œuvre au cours de l'année 2003, ont été entièrement soutenues sur fonds propres des deux collectivités.

En revanche, les actions réalisées sur la période 2004-2005 dans le cadre de ce plan d'action sont largement bénéficié des financements européens au titre du Programme Interreg.

Par ailleurs, le Conseil Régional a apporté son soutien au financement d'un Programme d'Appui au Système Educatif Malgache (PARSEM), élaboré en partenariat avec le Ministère malgache de l'Education, et qui a pour objectif de permettre à de jeunes réunionnais de mettre leurs compétences au service du réseau des alliances françaises à Madagascar. Ce programme bénéficie également des crédits Interreg.

S'agissant de l'Union des Comores, la Région a engagé en 2005 un ambitieux Programme d'Appui Réunionnais au Développement de l'Agriculture Comorienne (PARDAC) d'une durée de 2 ans, d'un coût global de 314 285 €, cofinancé à hauteur de 142 701 € par Interreg, 30 000 € du Fonds de Coopération Régionale (15 784 € de la Région et 25 700 € de fonds privés comoriens).



En 2005, le Conseil Général a signé deux conventions d'une durée de 3 ans de coopération décentralisée avec des communes de la région de Mahajanga à Madagascar. Ces interventions sont concentrées dans les domaines relevant des compétences du département (eau / assainissement, éducation, médico - social, sécurité civile). Par ailleurs, un important soutien a été accordé pour les associations réunionnaises dans leur projet culturel et d'aide au développement, pour un montant de 461 000 €.



2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2005

2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2005

2.1.1 Comités de « programmation » tenus en 2005 :

L'année 2005 constitue pour l'initiative INTERREG III B, la deuxième année complète de mise en œuvre du programme.

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels. Il s'agit de la même instance pour le DOCUP et le programme INTERREG III B, ce qui permet une meilleure articulation entre les deux programmes.

Les décisions du comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les représentants du Conseil Régional, de la Préfecture et du Conseil Général. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique des dossiers agréés.

La fréquence de ces CLS est généralement mensuelle. En 2005, ces Comités se sont réunis à 10 reprises pour statuer sur les dossiers de l'initiative INTERREG.

02 Mars 2005	08 Juin 2005	07 Septembre 2005	07 Décembre 2005
06 Avril 2005	13 Juillet 2005	12 Octobre 2005	
04 Mai 2005	10 Août 2005	14 Novembre 2005	

Au total pour l'année 2005, ce sont 31 dossiers qui ont été agréés par le CLS. On constate que le nombre de dossiers programmés en 2005 est inférieur à celui de 2004, année au cours de laquelle 47 projets avaient été agréés en Comité. Cet écart s'expliquerait notamment par « un effet rattrapage » en 2004, concernant certaines opérations réalisées en 2003, éligibles mais non programmées à cette période.

Cependant la programmation s'est faite à un rythme régulier puisque 10 comités ont été programmés sur 11 possibles. On constate donc une fois de plus, l'installation progressive du réflexe INTERREG.

2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2005 :

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'Etat (monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant) et du Conseil Général (Monsieur le Président ou son représentant).

Deux Comités de Suivi se sont tenus en 2005.



Comité de Suivi de Juillet 2005

Après examen, le Comité :

- Approuve sans remarques particulières le rapport annuel 2004 d'exécution du programme INTERREG III B 2001 2006, en préalable à son envoi à la Commission Européenne par l'autorité de gestion ;
- Prend acte du niveau d'avancement du programme au 31 mai 2005.
- Approuve le cahier des charges de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du programme INTERREG III B.

Comité de Suivi de Novembre 2005

Après examen, le Comité :

- Prend acte de l'état d'avancement du programme INTERREG III B et des perspectives en matière de dégageant d'office ;
- Prend acte des résultats de la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du PIC INTERREG III B étant entendu que le projet de rapport final enrichi des débats intervenus en CNS sera transmis à l'ensemble des membres pour observations éventuelles.



2.2 Avancement des axes et mesures

Mesure 1.1 Environnement et cadre de vie

Objectif de la mesure :

La région Océan Indien présente de vastes étendues naturelles, tant terrestres que maritimes, des espèces animales et végétales rares. En outre, la préservation de la qualité de vie de la population passe aussi par un accès plus aisé aux soins médicaux.

Descriptif synthétique :

Cette mesure servira notamment à promouvoir, au plan régional, le développement de politiques coordonnées dans le domaine de l'environnement et de la santé qui prenne en compte aussi les problèmes de transport et d'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	96 545,45 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2005	142 447,75 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2001 -2006	23 %
Nombre de projets	2

Au cours de l'année 2005, deux projets ont été programmés au titre de la mesure 1. Il s'agit :

- d'un projet de recherche sur les anguilles dont l'objectif est d'acquérir des éléments de connaissances essentiels pour la gestion et la préservation de cet espèce dans le sud ouest de l'Océan Indien.
En effet, à l'heure actuelle le cycle biologique de l'anguille tropicale (espèce migratrice entre mer et rivière) est très peu connu. Or, il s'agit d'une ressource fortement exploitée dans de nombreuses régions du globe. Le projet scientifique vise notamment à comprendre leur route migratrice et les zones de pontes.
- de l'université d'été « énergie et développement durable » au cours de laquelle des techniciens, experts et chercheurs vont échanger leurs expériences dans le domaine de l'énergie et du développement durable. Le but de cette manifestation est la création et la rédaction d'un référentiel technique et stratégique relatif à la gestion énergétique durable des territoires insulaires ;



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	29 807,55 €
Montant certifié de 2000 à 2005	34 214,44 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	5,51 %

Un seul dossier avait fait l'objet de dépenses déclarées au titre de l'année 2004. En revanche, pour l'année 2005, quatre dossiers ont été certifiées, dont trois ont fait l'objet d'un solde. Ces trois derniers programmés en 2004, sont les suivants:

- Colloque sur la maîtrise de l'énergie, porté par la Région Réunion,
- La participation de l'IFREMER à la Commission Thonière de l'Océan Indien ,
- Le projet de développement de la pêche entre La Réunion et Madagascar mis en œuvre par le comité des pêches.



Mesure 1.2

Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion

Objectif de la mesure :

L'espace Océan Indien présente de grandes disparités dans les domaines de la formation, l'éducation et l'insertion. Il s'agit donc de soutenir des échanges d'expériences et de faire bénéficier de formations les populations des régions les moins favorisées.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise notamment à améliorer l'employabilité des jeunes réunionnais et de leurs homologues de la région mais aussi à encourager les partenariats au niveau des organismes de formation.

Cette mesure interviendra pour soutenir des projets liés à la formation, l'insertion, l'échange d'expérience et l'éducation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	605 720,25 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2005	1 053 301,55 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2001 -2006	84,73 %
Nombre de projets	10

Au titre de cette mesure, on constate une programmation stable avec 10 projets agréés en 2005 contre 9 dossiers l'année précédente. Cette mesure a été fortement mobilisée sur les thèmes de la formation et de la mobilité.

En 2005, on retrouve les projets portés par les lycées agricoles réunionnais qui s'intègrent dans le cadre des partenariats noués avec des établissements d'enseignements agricoles dans la zone. Il s'agit d'échanges entre établissements permettant aux élèves d'être confrontés à d'autres méthodes d'exploitation agricole dans l'Océan Indien.

Par ailleurs, de nouveaux projets de l'Association Française des Volontaires du Progrès ont également été agréés. Ainsi, 16 volontaires supplémentaires ont été recrutés pour des missions de 24 mois à Madagascar, Aux Comores et au Mozambique. Les tâches confiées à ces jeunes VP consistent essentiellement au renforcement des échanges économiques entre les régions, le développement d'actions d'enseignement du français ou de formation spécifique en français.

De plus, de nouveaux projets portés par des bénéficiaires qui n'avaient pas élargé au programme INTERREG ont été agréés.

Il s'agit notamment du centre international d'études pédagogiques (CIEP) qui a présenté un programme d'actions de formation au français, des hauts fonctionnaires du COMESA. Ce projet innovant permet de valoriser le savoir-faire réunionnais dans la zone.



On peut citer aussi la réalisation d'un chantier de développement à Madagascar, porté par l'alliance française. Cette action consiste en la réalisation d'un chantier d'application professionnelle (réhabilitation d'un bâtiment consacré à la promotion de l'enseignement du français aux particuliers et aux entreprises) par de jeunes réunionnais stagiaires volontaires du service militaire adapté.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	215 493,34 €
Montant certifié de 2000 à 2005	294 390,03 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	24 %

En 2005, 46 % des dépenses certifiées sont liées à des opérations engagées en 2004 : programmation des lycées agricoles et des projets de l'Association Française des volontaires du progrès.

Pour les dossiers programmés en 2005 et ayant généré des dépenses certifiées, on distingue :

- Le voyage pédagogique dans le cadre d'un jumelage avec l'Indus International School of Bangalore, porté par le collège Juliette Dodu,
- Le deuxième volet du PARSEM mis en œuvre par l'association Française des volontaires du progrès,
- La formation des fonctionnaires du COMESA, porté par le CIEP.



Mesure 1.3

Appui à un développement économique intégré

Objectif de la mesure :

Le désenclavement économique de La Réunion passe par une meilleure connaissance de son environnement et particulièrement des économies ainsi que des opportunités des pays de la zone ce qui nécessite à la fois une technicité et une forte implication. Favoriser la mise en place d'échanges, de partenariats entre entreprises réunionnaises et de la zone devrait permettre la création de nouveaux horizons.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à favoriser les contacts des partenaires socio-économiques de La Réunion avec leurs homologues des pays de la zone. Il s'agit de soutenir toute action permettant au tissu économique réunionnais de s'ouvrir sur les marchés extérieurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	360 469,58 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2005	764 515,48 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2001 -2006	95 %
Nombre de projets	5

Suite aux quatre dossiers engagés en 2004, cinq nouveaux projets ont été programmés au cours de cette année pour un montant FEDER de 360 470 euros. Le niveau de programmation de cette mesure atteint 95 % de l'enveloppe FEDER prévue.

Le programme d'actions du Centre d'Intelligence Économique (CIE) concerne près de 60 % de l'enveloppe engagée en 2005. Ce programme s'articule autour de 3 axes :

- L'intelligence économique, qui consiste en la formation des acteurs réunionnais à l'intelligence économique et aux outils correspondants, à la conception et diffusion d'outils de veille, à l'appui et l'accompagnement des acteurs économiques dans la réalisation de diagnostics (...)
- L'intelligence territoriale, qui consiste en la sensibilisation des services de l'État, des collectivités et des acteurs publics aux outils de l'intelligence économique, à l'élaboration d'un système d'information territorial (...)
- Le centre de compétences sur l'Océan Indien qui se traduit par la constitution d'un pôle d'excellence pour valoriser les capacités d'expertise disponibles sur la zone, la structuration des actions de co-développement avec les partenaires de la zone, notamment le COMESA (...).

Par ailleurs, dans le cadre de la négociation des accords de partenariat économique (APE), un projet d'étude, porté par l'Agence de Développement de la Réunion, a été programmé.



L'objectif de cette étude est d'évaluer et d'analyser l'incidence de la mise en place des APE dans la zone Océan Indien sur l'économie réunionnaise.

L'organisation de l'Université de la Communication de l'Océan Indien a également été soutenue par le programme INTERREG III B en 2005. Ainsi, la participation d'une trentaine d'intervenants de l'Océan Indien ont été soutenus au titre de ce programme.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	193 390,74 €
Montant certifié de 2000 à 2005	360 855,89 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	45 %

On constate que les montants des dépenses certifiées en 2005 est supérieur à celui de 2004.

45 % des dépenses certifiées concernent des projets agréés en 2004 :

- Le solde du dossier centre d'intelligence économique 2004,
- Le solde du programme d'échanges économiques avec la république du Mozambique dans le cadre du salon Régal.

55 % des dépenses certifiées sont rattachées au programme 2005 du CIE.



Mesure 1.4

Renforcement des liens avec l'environnement régional

Objectif de la mesure :

Le développement de La Réunion dans la zone se heurte en partie à la méconnaissance de notre île dans les pays voisins ce qui constitue un frein à son intégration au sein de la zone Océan Indien.

Il apparaît important de favoriser un rapprochement entre La Réunion et ses voisins sur tous les plans, notamment économique, social et culturel, afin d'établir une confiance mutuelle et de resserrer les liens déjà existants.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutiendra les actions visant à établir des relations durables et privilégiées entre La Réunion et les pays de la zone sur les plans économique, culturel et social ou même institutionnel.

Il s'agira d'aider à la réalisation des projets d'opérateurs locaux qui permettront de diffuser l'image de La Réunion dans les pays voisins, ou qui donneront l'occasion aux Réunionnais de mieux connaître leur environnement dans l'Océan Indien.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	257 581,05 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2005	529 979,16 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2001 -2006	67 %
Nombre de projets	7

Le nombre de dossiers programmé en 2005 est bien inférieur à celui de l'année précédente. Cependant, en terme financier, le montant Feder engagé en 2005 est quasiment identique à celui engagé en 2004.

Cette mesure a essentiellement soutenu des actions dans le domaine culturel au cours de l'année 2005. On constate que des contacts réguliers s'installent. En effet, certains projets, notamment culturels, se renouvellent et contribuent à développer des relations pérennes entre La Réunion et les pays de la zone. On peut éviter l'exemple, des festivals culturels qui se tiennent à La Réunion et auxquels participent un grand nombre d'artistes de la zone :

- Le festival Artkenciel organisé par l'Office Départemental de la Culture (ODC), au cours duquel et pour la première fois des artistes venus d'Afrique du Sud, d'Australie et du Zimbabwe se sont produits ;
- Le festival de folklore international de l'Océan Indien qui s'est tenu à Saint – Benoît (La Réunion);

Par ailleurs, les actions de l'antenne de la Réunion à Madagascar ont également bénéficié du soutien des fonds structurels pour l'année 2005.

Cette antenne a pour objectif de promouvoir notamment, la politique de coopération régionale de la Région Réunion dans le cadre de ses compétences, de contribuer au



développement des échanges économiques entre La Réunion et Madagascar, et d'assurer une certaine coordination des actions entre les divers acteurs réunionnais concernés par la politique de coopération régionale.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	151 300,56 €
Montant certifié de 2000 à 2005	315 869,33 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	40 %

À la fin de l'année 2005, 40 % de l'enveloppe financière de la mesure ont été justifiés. Par rapport aux montants programmés, on constate que 60 % des sommes ont été déclarées. Près de 50 % des sommes justifiées correspondent aux dépenses liées au dossier de l'antenne de la Réunion à Madagascar.

Quatre dossiers programmés en 2005 ont fait l'objet d'une certification dans la même année, représentant ainsi près de 69 % du montant des dépenses certifiées en 2005. Il s'agit du :

- Programme de l'antenne à Madagascar de 2005,
- Festival Arkenciel 2005,
- Programme de coopération 2005 de l'UFOLEP dans l'océan indien,
- Formation de moniteurs de prévention et d'éducation routière à Tamatave, mise en œuvre par l'Office Municipal des Sports du Port.



Mesure 1.5

Pôles de compétence à vocation régionale

Objectif de la mesure :

D'une manière générale, le potentiel de savoir faire que peut offrir la Réunion en matière de coopération dans le domaine de la recherche est encore insuffisamment connu de nombreux pays, notamment ceux de la zone, parce que cette offre n'est pas encore structurée et que sa promotion n'est pas activement assurée.

L'objectif de cette mesure est, d'une part, d'organiser et de structurer cette offre et, d'autre part, de la promouvoir auprès des pays qui pourraient ainsi profiter de l'expertise réunionnaise dans de nombreuses actions, notamment l'agro-alimentaire et l'aquaculture.

Descriptif synthétique :

A partir des centres de recherche existants, il s'agit de développer toutes les activités permettant de structurer et valoriser l'offre réunionnaise en matière de recherche dans la zone Océan Indien en renforçant le dispositif interrégional de valorisation et de soutien à l'innovation. Il s'agit de faciliter les échanges avec les chercheurs des pays de la zone.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	231 512,90 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2005	1 037,686,70 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2001 -2006	81 %
Nombre de projets	5

Au titre de cette mesure, aucun dossier n'avait été programmé en 2003.

En revanche, en 2004, on a pu observer un fort taux de programmation : près de 65 % de l'enveloppe financière avait en effet été engagée.

En 2005, cinq dossiers supplémentaires ont été programmés pour un montant FEDER de 231 513 euros, représentant 25 % des montants programmés.

On distingue :

- le projet « cellule valorisation et coopération régionale 2005 », porté par le Conseil Régional. Il s'agit des frais de personnels liés à un chargé de mission qui assure l'animation et le développement des liens entre les laboratoires de recherche réunionnais, et notamment le CIRAD, et les acteurs de la zone impliqués dans des projets sur des thématiques comme le développement durable rural, l'agroalimentaire ou encore l'aquaculture.
- Un projet porté par l'Université de l'Océan Indien « renforcement des capacités du laboratoire réseau Énergie – Environnement ». L'objectif de cette action est de fédérer des équipes de recherche ou de recherche – développement opérant dans les pays de la C.O.I sur des problématiques concernant la maîtrise et gestion de l'énergie et de l'environnement ;



- La consolidation d'un pôle de développement durable en énergétique et environnement : ce projet, mis en œuvre par l'IUT de Saint Pierre, a pour objectif l'application de la méthode ECODOM en vue d'améliorer l'habitat malgache sur le plan du confort et de la maîtrise de l'énergie ;
- Le programme d'action porté par le CIRAD, intitulé « la capitalisation des acquis et valorisation des connaissances en conduite de ressource herbagères ». En partenariat avec le FIFAMANOR, organisme de recherche malgache, le porteur de projet souhaite élaborer un guide d'utilisation des fourrages sur la Grande Ile.
- Enfin un dernier projet de l'université de La Réunion a été agréé. Il s'agit de la création d'un pôle de compétences régionale dédié à la conservation de la biodiversité en partenariat avec des acteurs sud-africains. Ce pôle permettra de développer et de mettre en œuvre des méthodologies et des outils de planification intégrée de la conservation de la biodiversité terrestre au niveau local et régional. La Réunion bénéficiera de l'expertise sud-africaine dans le domaine de la planification intégrée de la conservation de la biodiversité, de la gestion des espèces envahissantes et de la modélisation environnementale.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	182 760,78 €
Montant certifié de 2000 à 2005	218 632,79 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	17 %

Parmi les dossiers engagés en 2005, seul celui de la cellule de valorisation et coopération régionale a fait l'objet d'une certification, représentant 14 % des dépenses certifiées en 2005. 41 % du montant FEDER certifié correspond à des opérations engagées en 2004 et soldées en 2005. Il s'agit de :

- Action prospective pour l'élaboration d'un site NTIC en épidémiologie (CIRAD),
- Analyse de la demande malgache sur le développement rural durable (CIRAD),
- Analyse de la situation malgache sur la question de l'amélioration de la qualité des produits de volaille (CIRAD),
- Cellule de valorisation et coopération régionale 2004 (Région),
- Collaboration dans le cadre du dépaillage à l'usine et la valorisation de la paille de canne (CERF).

Ces projets consistent essentiellement en des missions exploratoires, ce qui explique qu'ils aient été soldés rapidement. En effet, la plupart des dossiers engagés au titre de cette mesure sont des projets pluriannuels dont les soldes ne devraient intervenir qu'à partir de l'année 2006.



Mesure 1.6

Coopération avec les régions ultrapériphériques

Objectif de la mesure :

Cette mesure vise à couvrir tous les secteurs potentiels d'échange et de coopération entre les régions ultrapériphériques permettant d'identifier des pistes de développement prenant en compte les difficultés communes qu'elles rencontrent.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues permettront de favoriser le transfert d'expérience et la préparation de projets communs dans les domaines les plus variés (culture, recherche, développement économique...)

Il s'agit également d'encourager la mise en place de groupements appropriés s'appuyant sur les organisations professionnelles par l'intermédiaire notamment de mise en réseaux des acteurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	0,00 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2005	35 399,50€
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2001 -2006	35 %
Nombre de projets	0

Au titre de cette mesure, un dossier a été programmé en 2004. Il s'agit d'un forum organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR) sur les axes d'échange et de transfert de savoir-faire entre Ténériffe, Madère et La Réunion. Cette opération fait suite à une mission organisée en 2003 par la CCIR aux Canaries dont l'objet était d'établir des premiers contacts avec les partenaires socio-économiques de ce territoire.

Au cours de l'année 2005, aucun dossier n'a été programmé au titre de cette mesure. Cela s'explique par la mise en place d'un programme de coopération dénommé, RUP +, entre les différentes régions ultrapériphériques dans le cadre du programme INTERREG III C. Les RUP préfèrent se tourner vers ce cadre de coopération commun plutôt que vers une mesure du programme INTERREG III B.

Ainsi ces 13 projets qui ont été validés par le comité de pilotage de l'OCR RUP +.

Les thèmes de coopération sont très diversifiés puisqu'ils touchent aussi bien la biodiversité, les technologies que la santé.



Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	28 319,60 €
Montant certifié de 2000 à 2005	28 319,60 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	28 %

Les dépenses déclarées sont liées au solde partiel du dossier de la Chambre de Commerce.



Mesure 2.1

Assistance technique

Objectif de la mesure :

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer l'autorité de gestion, l'autorité de paiement et leurs partenaires – sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels et, en lien avec l'Europe et les Politiques Communautaires.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2005 :

Indicateurs clés pour la mesure :	Programmé en 2005
Montant FEDER programmé en 2005	60 746,95 €
Montant FEDER programmé de 2002 à 2005	231 519,75 €
Taux de programmation FEDER de 2000 à 2005 par rapport au programme 2001 -2006	91 %
Nombre de projets	2

Au titre de cette mesure, deux dossiers ont été programmés au cours de l'année 2005:

- L'animation du programme pour la période 2005 : prise en charge des frais de personnel liés à l'animation du programme ;
- La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du programme qui s'est déroulée au quatrième trimestre 2005. Les conclusions de cette étude ont été présentées lors de la réunion du Comité National de Suivi qui s'est tenue en novembre 2005.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2005 :

Indicateurs clé pour la mesure	Dépenses certifiées
Montant FEDER certifié en 2005	71 699,97 €
Montant certifié de 2000 à 2005	175 469,81 €
Taux de certification FEDER par rapport aux tranches 2001-2006	69 %

Les dépenses déclarées en 2005 correspondent aux dossiers qui ont été engagés la même année et aux acomptes versés en 2005 pour la rémunération de l'autorité de paiement.



3. Exécution financière

Au cours de l'année 2005, trois déclarations de dépenses ont été adressées aux services de la Commission en date du 01 Juillet 2005, 08 novembre 2005 et du 21 Décembre 2005.

Ces déclarations représentent un montant cumulé de 1 427 751,89 € de FEDER. Ainsi la tranche 2003 du programme a pu être justifiée, en intégrant notamment l'avance de 7% du programme.

<i>Indicateurs clé FEDER</i>	<i>Dépenses déclarées au 31/12/2005 (pour mémoire chiffre au 31/12/2004)</i>
Montant FEDER déclaré	1 427 751,89 € (554 979,35 €)
Taux de certification par rapport à 2001 – 2006	28 % (10,91 %)

On constate que le niveau des dépenses déclarées à la Commission a été multiplié par 2 entre 2004 et 2005. Cela reflète le niveau important de programmation atteint en 2004.

En juillet 2005, lors de la première déclaration de dépenses de l'année 2005, le montant certifié de FEDER s'élevait à 758 342,88 €. Ainsi, au cours du second semestre 2005, le montant FEDER certifié a été presque doublé. Cela s'explique par la certification des dépenses, en fin d'année, des programmes d'actions annuels.

En euros	Dépenses UE Prévues	Dépenses UE engagées comm.		Dépenses UE déclarées	
		Montant	%	Montant	%
AXE 1 : Coopération régionale	4 834 352	3 563 330,14	74 %	1 252 282,08	26 %
Mesure 1.1	620 500	142 447,75	23 %	34 214,44	6 %
Mesure 1.2	1 243 102	1 053 301,55	85 %	294 390,03	24 %
Mesure 1.3	803 250	764 515,48	95 %	360 855,89	45 %
Mesure 1.4	790 500	529 979,16	67 %	315 869,33	40 %
Mesure 1.5	1 275 000	1 037 686,70	81 %	218 632,79	17 %
Mesure 1.6	102 000	35 399,50	35 %	28 319,60	28 %
AXE 2 : Assistance technique	254 440	231 519,75	91 %	175 469,81	69 %
Mesure 2.1	254 440	231 519,75	91 %	175 469,81	69 %

INTERREG III B - 2002-2006 en €
RAPPORT ANNUEL 2005

DÉPENSES FEDER DÉCLARÉES

AXE - ANNÉE 2005 EN € Mesure	COUT TOTAL PRÉVU	COUT TOTAL DÉCLARÉ	UNION EUROPEENNE PRÉVU		UNION EUROPEENNE ENGAGÉ		UNION EUROPEENNE DÉCLARÉ		FINANCITS. PUB. NAT. PRÉVU		FINANCITS. PUB. NAT. ENGAGÉ		FINANCITS. PUB. NAT. DÉCLARÉ	
			MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION REGIONALE	5 687 473	1 477 265,13	4 834 352	74%	3 563 330,14	74%	1 252 282,08	26%	853 121	634 316,63	22 498,305			
Mesure 1.1 Environnement et cadre de vie	730 000	40 252,29	620 500	23%	142 447,75	23%	34 214,44	6%	109 500	25 138,43	6 037,85			
Mesure 1.2 Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion	1 462 473	346 341,20	1 234 102	85%	1 053 301,55	85%	294 390,03	24%	219 371	189 513,11	51 951,17			
Mesure 1.3 Appui à un développement économique intégré	945 000	424 536,63	803 250	95%	764 515,48	95%	360 855,89	45%	141 750	134 915,38	63 680,74			
Mesure 1.4 Renforcement des liens avec l'environnement régional	930 000	371 610,98	790 500	67%	529 979,16	67%	315 869,33	40%	139 500	93 525,44	55 741,65			
Mesure 1.5 Pôles de compétences à vocation régionale	1 500 000	261 206,85	1 275 000	81%	1 037 886,70	81%	218 632,79	17%	225 000	184 977,30	42 574,06			
Mesure 1.6 Coopération avec les régions ultrapériphériques	120 000	33 317,18	102 000	35%	35 399,50	35%	28 319,60	28%	18 000	6 246,97	4 997,58			
AXE 2 : ASSISTANCE TECHNIQUE	299 341	206 435,07	254 440	91%	231 519,75	91%	175 469,81	69%	44 901	40 906,43	30 965,26			
Mesure 2.1 Assistance technique Interreg III B	299 341	206 435,07	254 440	91%	231 519,75	91%	175 469,81	69%	44 901	40 906,43	30 965,26			
TOTAL	5 986 814	1 683 700,20	5 088 792	75%	3 794 849,89	75%	1 427 751,89	28%	898 022	675 223,06	255 948,31			



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2005

Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

			Répartition prévue	Répartition sur la programmation au 31/12/2005
1.1	323	Services et applications pour le citoyen (santé, administration...)	30%	0%
	332	Énergies renouvelables	17,5%	30%
	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	35%	70%
	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	17,5%	0%
1.2	23	Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique	62,52%	25%
	113	Formation professionnelle spécifique à l'agriculture	12,5%	20%
	13	Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales	24,98%	55%
1.3	163	Services de conseils aux entreprises	50%	25%
	167	Formation professionnelle spécifique aux PME et à l'artisanat	33,34%	59%
	322	Technologies de l'information et de communication	16,66%	16%
1.4	354	Valorisation du patrimoine culturel	45%	68%
	172	Investissements immatériels	55%	32%
1.5	181	Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche	49,75%	77%
	144	Aquaculture	18,25%	10%
	183	Infrastructures et RDTI	32%	13%
1.6	353	Protection, amélioration et régénération du milieu naturel	33%	100%
	332	Énergies renouvelables	42%	0%
	18	Recherche, développement technologique et innovation	25%	0%
2.1	41	Assistance technique	100%	100%

Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions engagées sur la période 2003 - 2005 et permettent de les comparer par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006.

On constate un certain décalage entre les deux colonnes, qu'il faut largement pondérer par les montants financiers très restreints qui sont en jeu au niveau des domaines d'intervention (250 000 euros en moyenne par rubrique).



4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre en 2005

4.1 Actions de suivi et d'évaluation

En date du 13 Juillet 2005, la commission européenne a indiqué par courrier à la Région Réunion, autorité de gestion du programme INTERREG III B, que le complément de programmation révisé était conforme.

Les travaux de mise à jour de l'évaluation à mi-parcours ont été réalisés au cours du second semestre de l'année 2005. Les conclusions de l'étude ont été rendues en novembre et présentées aux membres du Comité National de Suivi lors de sa réunion plénière du 10 Novembre 2005.

Les principaux résultats et recommandations de l'actualisation de l'évaluation sont les suivants :

1. Concernant l'état d'avancement du programme et les perspectives de programmation avant fin 2006 :

Les années 2004 et 2005 sont caractérisées par un rattrapage remarquable en termes de programmation. Cependant, les réalisations restent encore peu avancées au 30 septembre 2005. Le taux de programmation moyen est de 67,2 % et le taux de certification de 17 %. Les perspectives d'engagement de l'enveloppe FEDER à fin 2006 sont globalement bonnes, mais inégale suivant les mesures. En effet, les mesures 1.2 (éducation), 1.3 (développement économique intégré), 1.4 (renforcement des liens), 1.5 (pôle de compétences à vocation régionale), et l'assistance technique ne devraient pas rencontrer de difficultés. En revanche, les mesures 1.1 (environnement) et 1.6 (coopération avec les RUP) nécessitent une plus grande vigilance.

2. Concernant l'analyse des résultats obtenus et des difficultés rencontrés :

Il apparaît :

- que les projets qui semblent le plus contribuer au premier objectif de valorisation de l'expertise réunionnaise, concernent l'éducation et la recherche,
- que les projets d'appui au développement économique intégré relèvent surtout du troisième objectif de renforcement de la présence de La Réunion dans son environnement régional,
- que les manifestations culturelles se situent dans une logique d'échanges et de rayonnement, qui semble aujourd'hui limité par l'audience restreinte des événements ou démarches entreprises,
- que les projets de la mesure environnement se présentent d'abord comme un renforcement de l'expertise locale avant de poursuivre d'autres objectifs,
- que l'impact de la mesure coopération avec les RUP reste à démontrer en termes de poursuite des objectifs du programme.

3. Recommandations et suggestions en prévision du futur programme :

Le cabinet a formulé huit propositions principales :

- Elargir les thèmes de coopération : existence de pôles de compétences réunionnais non mobilisés, thématiques à renforcer ou à introduire, projets à prolonger sur la durée pour assurer leur plus-value. Introduire des mesures spécifiques: par exemple prévention des risques et génie sismique, pêche, santé, TIC.



- Conserver l'exigence de retour de valeur ajoutée sur La Réunion : renforcer la vérification de la caractérisation de la valeur ajoutée attendue dans le montage des dossiers et le choix des projets (valeur ajoutée, économique, institutionnelle, scientifique et technique)
 - Mieux distinguer, pour une plus grande transparence des processus, les opérations selon la phase : 1 (amorçage), 2 (conduite du projet de coopération), 3 (valorisation), avec enveloppes et critères d'analyse spécifiques,
 - Favoriser la conduite d'opérations s'inscrivant dans la durée. Cette exigence passe par exemple par la sélection d'organismes engagés eux-mêmes dans des démarches de moyen et long terme avec une stratégie par pays selon ses compétences.
 - Repérer les potentiels en amont de la définition du programme :
 - Consulter les acteurs par champs thématiques pour confronter les projets, en susciter des nouveaux, définir des approches communes ou des coopérations de moyens
 - Emettre des appels à idées et projets dans les champs non encore balisés
 - Introduire de la cohérence d'approche par pays ou par provinces (conventions préalables par pays ou territoires, antennes et contacts, réseaux d'interfaces, etc.)
 - Editer un guide pratique de la coopération rendant compte des démarches de facilitation à mettre en oeuvre avec des exemples de bonnes pratiques de la coopération
 - Le programme INTERREG pourrait aussi être utilisé en amont d'autres instruments financiers nationaux et internationaux (crédits de l'AFD, FED, Banque Mondiale) pour créer une dynamique permettant de mobiliser ces fonds en complémentarité, l'articulation directe en cofinancement avec ces fonds se heurtant à des difficultés techniques.
- Rappeler systématiquement ex ante les exigences de la gestion des fonds communautaires en termes d'éligibilité de la dépense, de conventionnement (pièces à produire), de justifications de dépenses, de sanctions possibles

4.2 Actions de contrôle financier

Plusieurs types de contrôle ont été mis en oeuvre :

1. Les contrôles de service fait

Des certificats de service fait ont été établis sur les dossiers payés.

2. Les contrôles « Qualité »

Les contrôles Qualité ont été mis en oeuvre, au rythme de la programmation des dossiers, par les autorités de gestion et de paiement, tels que décrits dans la circulaire du premier ministre du 15 juillet 2002.

3. Les contrôles par sondage 5%

Les contrôles par sondage sont mis en oeuvre par la Cellule Audit et Contrôle du Conseil Régional, rattachée à la Direction Générale des Services. Ce service est doté d'un manuel de procédure interne.

En octobre 2003, la Cellule Audit et Contrôle a établi une note méthodologique sur l'élaboration du plan de contrôle 5%. Cette note méthodologique a été suivie d'un plan de contrôle pluriannuel glissant (non nominatif).

A fin 2005, quatre contrôles au sens de l'article 10 du règlement 438/2001 ont été réalisés. Ces quatre contrôles représentent un taux de dépenses contrôlées de plus de 10% (par rapport aux dépenses certifiées au 31 décembre 2005).



4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

Le programme INTERREG III B, Espace Océan Indien est confronté à plusieurs facteurs qui complexifient sa mise en œuvre :

- La Réunion bénéficie, pour la première fois de ce programme qu'il a fallu intégrer aux autres dispositifs existant en matière de coopération régionale : fonds propres des collectivités, fond de coopération régionale, mesure E4 du DOCUP...
- La Réunion est la seule région communautaire concernée par ce programme. La coopération se fait donc essentiellement avec des Etats, et non avec des régions, comme pour les autres INTERREG III B ;

En 2005, les difficultés rencontrées, identifiées en 2004, dans le paiement des dossiers à maîtrise d'ouvrage État n'ont pas trouvé de solutions. Ainsi, un ajustement financier du complément de programmation est envisagé afin de mobiliser les crédits prévus vers d'autres actions. Cela concerne 2 sous – mesures qui représentent un montant total de 300 000 euros.

4.4 Utilisation de l'assistance technique

En 2005, deux dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 60 746,95 euros :

- La mise à jour de l'évaluation à mi-parcours qui s'est déroulée au second semestre de l'année ;
- Les frais d'animation du programme, qui consiste en la prise en charge d'une partie de la rémunération de la personne devant assurer l'animation globale du programme.

En terme de certification, un montant de 71 699,97 € a été intégré à l'appel de fonds de décembre 2005.

4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

En matière de publicité et d'information sur le programme, aucune action du type plaquette d'information, encart publicitaire dans les journaux (...) n'a été entreprise en 2005.

En fait, depuis l'expérience menée par la Délégation Régionale de la Recherche et la Technologie à savoir le lancement l'appels à projet ciblés vers les bénéficiaires, cette méthode a été généralisée à tous les services instructeurs en 2004, et maintenue en 2005.

Ainsi, on constate qu'à moindre frais, la programmation des dossiers en Comité Local de Suivi reste soutenue.

Il convient de signaler qu'une relance des bénéficiaires est effectuée, au fil de l'eau, par l'animatrice du programme pour décliner au niveau de chaque projet l'intervention de l'Union Européenne, via les fonds FEDER.



5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2005

Aucune aide d'état n'est inscrite au programme.

S'agissant des priorités communautaires en matière d'environnement, plusieurs dossiers engagés en 2005 témoignent du caractère transversal de cette priorité. En effet, tant au niveau du soutien aux programmes de recherche dans la zone, que dans les séminaires organisés, le souci de l'environnement est présent. On peut citer par exemple le projet initié par l'Université de La Réunion avec des partenaires sud africains de mise en place d'un pôle de compétences à vocation régionale pour l'accompagnement de la planification intégrée de la conservation de la biodiversité terrestre.

De même, la participation des représentants de la ZOI a été soutenue lors de l'université d'été et du colloque organisé par l'Agence Régionale de l'Énergie Réunion (ARER) sur l'énergie et le développement durable.

S'agissant de l'égalité des chances hommes- femmes, le programme accorde une place privilégiée aux problématiques d'éducation, de formation et d'insertion. Cependant, au titre de l'année 2005, aucune action n'a été mise en place spécifiquement sur ce thème.

S'agissant du développement de la société de l'information, des actions de partenariats ont été soutenues dans le domaine de l'expertise et de l'ingénierie en matière des NTIC.

En 2005, une expertise et assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'une école d'ingénieur a été programmé. Il s'agit d'un partenariat entre les universités de Madagascar, Maurice et La Réunion pour la création de l'Institut des Nouveaux Services Électroniques, de l'Informatique et des Télécommunications de l'Océan Indien (INSEIT OI).

S'agissant enfin du développement de la recherche, le programme s'inscrit en conformité avec les orientations du 6^{ème} programme cadre de recherche et développement technologique en favorisant notamment le rayonnement régional de pôles de compétences en développement agricole et rural.

Au titre de l'année 2005, de nombreux projets de recherche et développement ont été soutenus sur des thèmes comme la préservation des anguilles du sud ouest de l'Océan Indien ou encore la conduite de ressources herbagères.

6. Etat d'avancement des grands projets et des subventions globales

Il n'y a ni grand projet, ni subvention globale, prévus au sein du programme.